



référence
AF92

LA LCB-FT POUR LES OPERATEURS DE VENTES VOLONTAIRES AUX ENCHERES (COMMISSAIRES PRISEURS-MAISONS DE VENTES)

Durée présentiel/distanciel : 180mn - Durée e-learning : 82mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel – e-learning

Catégorie : Conformité

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Administrateurs de ventes

 Gestionnaires

 Juriste

 Responsables

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en présentiel

 **Durée
180 min**

 **Dates ou période
À définir**

 **Horaires
À définir**

 **Nombre de participants
Min 1 – Max 8**

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : 2160 € HT



Formation suivie en distanciel

 **Durée
180 min**

 **Dates ou période
À définir**

 **Horaires
À définir**

 **Nombre de participants
Min 1 – Max 8**

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : 1620 € HT



Formation suivie en e-learning

Tarif :
48 € HT



Durée
82 min



Dates ou période :
Voir convention de formation
conclue avec le client



Horaires :
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de compréhension de votre profession réglementée afin que les collaborateurs de l'entreprise puissent disposer des éléments de langage et des réflexes indispensables face aux clients, aux autorités de contrôles dans l'application de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Maîtriser les mécanismes du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
- Identifier les risques spécifiques au marché de l'art et des enchères
- Appliquer les obligations réglementaires LCB-FT
- Mettre en œuvre des mesures de vigilance adaptées
- Se préparer à un contrôle des autorités

2. Contenu

Contenu de la formation :

- Définitions du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
- Les acteurs de la LCB-FT
- Les obligations de la LCB-FT
- Les dispositifs à mettre en place
- Les actualités de la LCB-FT

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs



de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.